

Certificat Médical

Date du jour : / /

Je, soussigné(e) Docteur(e)

Certifie avoir examiné ce jour :

Madame Monsieur

Nom..... Prénom(s).....

Né(e) le : / /

Et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique sportive :

- De compétition
- Sans pratique compétitive
- Avec simple surclassement (d'une année)

Remarques restrictives éventuelles :

.....
.....
.....
.....

Signature et cachet du médecin :

Remarques :

- L'obtention d'une licence d'une fédération sportive auprès de l'UFOLEP est subordonnée à la présentation d'un certificat médical lors de la première demande de licence sportive, quelle que soit l'activité pratiquée.
 - Le certificat est valable 3 ans et permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique sportive sans nécessité que la ou les pratiques soient nommées sur le certificat médical.
 - L'activité pratiquée n'étant pas à préciser sur le certificat médical, le comité ou l'association pourront ajouter des activités en cours d'année à un(e) adhérent(e), sans que la personne ait à fournir un nouveau certificat médical, à condition que le certificat soit conforme aux obligations réglementaires et que l'activité choisie n'impose pas de certificat médical annuel.
 - Ce certificat est valable 3 ans mais pour le renouvellement de la licence, il est obligatoire de remplir le Questionnaire de santé et d'attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions de ce dernier (cf. *bulletin d'adhésion UFOLEP*).
 - Le certificat médical d'une personne licenciée à l'UFOLEP reste valable lors de son changement d'association, à condition de répondre aux obligations réglementaires.
 - Ne pas oublier de dater et de signer le certificat.
 - Pour les licenciés « jeunes surclassés » et + de 40 ans, il est recommandé de pratiquer un examen clinique complet.
- Pour plus d'informations, consulter le document UFO-03 GERER LES CERTIFICATS MEDICAUX ET LES QUESTIONNAIRES DE SANTE